

THONON agglomération

ARRETE N°ARR-AG2025.006

PORTANT DELEGATION DE FONCTION DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au Président d'un établissement public de coopération intercommunale, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15/07/2020 fixant à 14 le nombre de vice-présidents,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 15/07/2020,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15/07/2020 portant création et élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO),

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient au regard de l'empêchement du Président de donner délégation au vice-président,

ARRETE

Article 1^{er} : Pour la réunion de la Commission pour avis du mardi 21 octobre 2025, Monsieur Christophe ARMINJON, Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION délègue, en son absence, fonctions et signature à Monsieur Christophe SONGEON, 1^{er} Vice-Président, qui sous sa surveillance et sa responsabilité, assurera la présidence de la Commission pour avis. La présente délégation emporte le droit de signer les marchés publics examinés lors de cette commission, dans la limite de la délégation consentie par le conseil communautaire au Président.

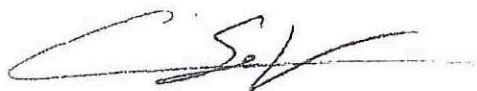
Article 2 : Le Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site www.telerecours.fr.

Fait à BALLAISON, le

24/09/25

Notifié à l'intéressé le :
Christophe SONGEON
Le 1^{er} Vice-Président,



Le Président,
Christophe ARMINJON



Acte certifié exécutoire le 30 SEP. 2025

Télétransmis en Sous-Préfecture le 30 SEP. 2025

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 30 SEP. 2025